Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 [i.e. 56] (1985)

Heft: 8: La recherche industrielle : financement, gestion, encadrement juridique

Artikel: Des structures à modifier... à la capacité de s'adapter

Autor: Schaller, Roland

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824296

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des structures à modifier... à la capacité de s'adapter

Par Roland SCHALLER, président de l'ADIJ

C'est presque un truisme que de dire que les régions jurassiennes apparaissent aujourd'hui comme des organismes vivants, évolutifs, projetés vers l'avenir, et non pas comme des objets de connaissances statiques. On peut d'ailleurs se référer à certains dossiers présentés par les commissions de notre association, qui donnent parfois moins de réponses qu'ils ne révèlent d'énigmes. Il est vrai que la composition très ouverte de ces groupes de travail permet de mieux approcher les pulsions de nos régions.

Faire preuve d'imagination

L'évolution accélérée des progrès techniques et les changements brutaux que les mutations technologiques entraînent dans certains domaines, impliquent à l'évidence la nécessité de s'engager à dépasser une vision limitée au court terme seulement.

Avec le handicap propre aux régions périphériques, il ne s'agit pas seulement d'emprunter beaucoup aux autres, en prenant soin de l'assimiler et de le traduire dans ce qui constitue notre génie propre. Il faut encore plus, à savoir réagir rapidement et amorcer les reconversions nécessaires. En d'autres termes, nous n'avons pas à céder à l'improvisation facile ni à la précipitation mais, bien au contraire, à combiner volonté et rigueur. Autant un secrétariat dynamique, appuyé sur une équipe motivée, que les perspectives en rapport avec les travaux de recherches confiés dans le cadre de mandats, sont à même de définir le sens de la marche.

Hardiesse

Certes, notre association n'a aucun intérêt à concurrencer les organismes mis en place par les cantons de Berne et du Jura. Il est un fait que les activités déployées par ces entités permettent l'extension de pouvoirs et de contrôles, donnant ainsi en principe aux collectivités publiques une meilleure maîtrise du pilotage à effectuer.

Mais la crise actuelle met chaque jour davantage en première ligne la réalité selon laquelle les pouvoirs publics exercent toujours plus leurs contraintes, en raison notamment d'enjeux qu'ils jugent importants. C'est pourquoi toute planification, de programme notamment, suppose au préalable une politique concertée. Pour notre association, il convient donc de privilégier le rôle d'animation et de concertation qui nous est dévolu, ainsi que les initiatives allant dans ce sens. Il sied tout autant de s'interroger assez tôt quant aux mesures à prendre, pour se préparer à l'avenir.

Cela implique la nécessité de disposer de structures vivantes répondant aux besoins de l'heure. C'est pourquoi il convient d'élargir notre Direction et de lui octroyer plus de compétences. Cette restructuration devrait permettre à notre association de

MOUTIER

HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »
Cuisine à toute heure
Spécialités italiennes

Fam. Montanari
032 93 16 69

MOUTIER

HÔTEL OASIS

Chambres tout confort
Cuisine française
Spécialités de poissons et fruits de mer
Salles pour banquets de 30 à 120 personnes

032 93 41 61

SAIGNELÉGIER

HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC

L'étape gourmande au cœur des Franches-Montagnes – Spécialités selon saison et arrivages des produits frais – Idéal pour vos vacances et réunion de travail

Famille Michel Jolidon-Geering
039 51 11 21/22

MOUTIER

RÔTISSERIE DU CENTRE

Spécialités au feu de bois
Viandes – Poissons – Fruits de mer
Menu du jour

Michel Montavon
032 93 17 89

à proximité : votre

BANQUE CANTONALE DU JURA

GARANTIE DE L'ETAT

Porrentruy, Delémont, Saignelégier
Alle, Bassecourt, Boncourt, Courrendlin, Le Noirmont

UBS – pour nous,
depuis longtemps
la première banque.

mieux tenter de contrôler le changement, pour en conserver la maîtrise. Il est en effet indispensable d'évaluer rapidement, et avec suffisamment de recul certaines incidences dans l'accélération de l'évolution des connaissances et de leur application.
Aussi, il est à espérer que, lors de notre prochaine Assemblée générale, un large débat s'ouvrira sur les propositions essentielles des modifications prônées.

R. S.

Quelques observations relatives aux propositions de modifications des statuts

Depuis la dernière révision de nos statuts, certains aménagements de nos règles fondamentales s'avèrent nécessaires pour viser à plus d'efficacité encore.
Les propositions qui vous sont soumises tendent, pour l'essentiel, à accroître les compétences de la Direction et à supprimer le Comité central dans l'organigramme de notre association, cette dernière instance ne répondant plus actuellement aux besoins spécifiques de l'ADIJ.
Les suggestions qui devront être débattues lors de la prochaine Assemblée générale reposent sur les constatations suivantes :
1) Les commissions de l'ADIJ, qui sont statutairement chargées des travaux d'études dans le domaine qui leur est propre, font preuve des initiatives qu'on attendait d'elles et notamment dans toutes les activités qui touchent :
- à l'économie et aux questions conjoncturelles ;
- à l'informatique ;
- à la formation professionnelle ;
- aux transports ;
- aux problèmes sociaux ;
- à la conservation de la nature et du patrimoine.

C'est ainsi que, depuis la restructuration de 1981, le Comité central n'a eu que fort rarement à intervenir sur les divers aspects examinés, soit sous forme de directives, soit en tant qu'instance de contrôle. Ce n'est donc que sous l'angle budgétaire que le Comité central a effectivement conservé certaines prérogatives.
2) Le renforcement du secrétariat et les compétences accrues de la Direction de l'association ont fait que, pratiquement, le Comité central a eu peu d'occasions de se prononcer sur des objets véritablement nouveaux, ce d'autant plus que la préparation des dossiers était souvent fort avancée et, en particulier, avait déjà fait l'objet de débats lors des séances de la Direction.
3) La participation des membres aux séances du Comité central reflète bien la problématique posée. Si l'on excepte l'animation des deux séances consacrées à la nomination des secrétaires généraux successifs, qui est de la compétence propre du Comité central, les débats étaient souvent réduits à une simple discussion, en raison notamment de la moindre attractivité des sujets abordés. Cela est d'autant plus vrai que le Comité central était progressivement